

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an DEUX MIL VINGT -TROIS, le vendredi 15 septembre à 18h00 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Convocation : 11 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents (09)

MOELO Didier (Maire) - HALLOUIN Nathalie - BIGUET Jean-Luc - CALLU Thierry - ARQUILLE Laurent - CORDIER Géraldine - DUGUET Gilbert - PICHON Laurent – LIDON Damien

Absent(e) excusé(e): (05) : PINAULT Jean-Pierre pouvoir à DUGUET Gilbert - QUINIOU Martine pouvoir à ARQUILLE Laurent - LE CALVÉ Jean-François pouvoir à HALLOUIN Nathalie - MAUPETIT Maryse pouvoir à CORDIER Géraldine - FORRIAR Stéphanie pouvoir à MOELO Didier

Absent(e) 1: RICHARD Pauline

A été nommé secrétaire de séance : HALLOUIN Nathalie

ORDRE DU JOUR :

- 1 – incorporation d'un bien de l'Association foncière de Villerbon au patrimoine communal
- 2 – Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes
- 3 - Nomination d'un référent Ambroisie
- 5 - Compte rendu de commissions
- 6 - Questions diverses

Approbation du dernier compte - rendu

Délibération n°2023-26 – incorporation d'un bien de l'Association foncière de Villerbon au patrimoine communal

Monsieur le Maire expose :

Mme SILBERMANN Pascale, sous-préfète du Loir et cher, a été nommée liquidatrice de l'Association foncière de remembrement de VILLERBON le 28 septembre 2021 et à ce titre va procéder à sa dissolution.

Une des parcelles de l'Association foncière de Villerbon cadastrée ZN 80 (contenance de 21a 60ca) se situe à Champoine sur la commune d'Averdon, aussi afin de procéder à la liquidation de l'association foncière de Villerbon il est proposé au conseil municipal d'incorporer cette parcelle dans le patrimoine de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que la dite parcelle sera incorporée dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Qu'il n'y aura aucune contrepartie financière, ni frais annexes à la charge de la commune,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation de ce bien de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif lié à ce bien,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. le Maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif

Délibération approuvée à 11 voix POUR – 0 voix CONTRE et 03 ABSTENTIONS

Délibération n°2023-27 – Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Le maire :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG41 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 23-041 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés et non affiliés qui en feront la demande ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci de neutralité et de confidentialité, de confier au CDG41 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune d'Averdon qui en fait la demande ;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif, le maire propose :

ARTICLE 1 :

D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

ARTICLE 2 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Délibération approuvée à 10 voix POUR 01 voix CONTRE et 03 ABSTENTIONS

Nomination d'un référent Ambroisie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas nommer de référent Ambroisie.

Compte rendu de commissions

SCOLAIRE: Recrutement d'un nouvel agent depuis le 01 septembre en CDD pour l'entretien des locaux. La rentrée s'est bien passée. Une nouvelle institutrice est arrivée à Averdon elle gère la classe des CM2.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde): Le document est presque finalisé, il sera soumis aux membres de la commission lors d'une prochaine réunion avec les membres de la commission.

FETES ET CEREMONIES: Les membres seront conviés prochainement pour faire le choix, entre-autre des colis de Noël pour les anciens.

PROJET LOTISSEMENT DES SARAZINES: Des fouilles archéologiques préventives vont avoir lieu, nous attendons les dates d'intervention.

VOIRIE: La voirie est en cours de réfection entre Montrichau et Siany. Une réunion sera prochainement organisée avec les membres de la commission pour évoquer des problématiques sur la commune, notamment rue du Télégraphe, et pour faire un point sur les éventuelles travaux à prévoir pour l'année prochaine.

Questions diverses

Le recensement de la population aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2024 : la commune va recruter un agent recenseur, idéalement un jeune retraité habitant la commune qui a des connaissances en informatique.

Dans le cadre des travaux de déboisement autour de l'étang, une réunion va être organisée avec l'entreprise en charge du chantier.

Une demande de subvention a été demandée à la commune suite au séisme qui a eu lieu au Maroc, à l'unanimité le conseil municipal a décidé de ne pas accepter

Inauguration du chemin de la réserve Grand'Pierre et Vltain le 23 /09 à 10h30

La route de Siany, à l'entrée du Bourg, manque de visibilité : le problème sera évoqué lors de la prochaine commission voirie.

La séance est levée à 19h30

Prochain conseil municipal : 27/10/2023

Le secrétaire de séance :
Nathalie HALLOUIN

Le Maire :
Didier MOELO